



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'Aménagement,  
du Logement et de la Nature*

Paris, le

**31 MAI 2013**

*Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages*

*Sous-direction de la qualité et du développement  
durable dans la construction*

*Bureau de la qualité technique et de la réglementation  
technique de la construction*

**Objet** : Validation d'un logiciel intégrant la méthode de calcul 3CL-DPE  
**PJ** : Fiche d'évaluation

#### ATTESTATION

Considérant l'arrêté du 27 janvier 2012<sup>1</sup> qui précise que tout diagnostic de performance énergétique (DPE) élaboré avec la méthode de calcul 3CL-DPE le soit avec un logiciel validé, le Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages atteste que le logiciel

**Eco-Diag version 1.0**

de la société

**BBS Développement**

a été

**validé**

Le Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des  
Paysages

Étienne CREPON

<sup>1</sup> Arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique suivant la méthode de calcul 3CL-DPE version 2012



# Procédure d'évaluation de la conformité des logiciels aux règles de calcul du Diagnostic de Performance Energétique

## Fiche d'évaluation



Date de publication de la fiche : *29 mars 2013*

DEMANDEUR	
Raison sociale : <b>BBS Développement</b>	
Adresse : <b>23 rue mont mouchet CS59382 63000 CLERMONT-FERRAND</b>	
Téléphone : <b>04 73 34 96 69</b>	Fax : <b>04 73 34 10 04</b>
Site Internet :	
N° SIRET : <b>533 243 564 000 10</b>	Code NAF : <b>7219Z</b>
Nom et qualité du représentant légal : <b>Mme Lise SLAMA / Gérante</b>	

IDENTIFICATION DU LOGICIEL EVALUE
Référence commerciale : <b>Eco-Diag</b>
Numéro de version : <b>1.0</b>
Modules évalués : <b>vente, location, bâtiments publics, centres commerciaux</b>

EVALUATION
Date de l'évaluation : <b>26 mars 2013</b>
Évaluations effectuées : 1. Respect des méthodologies DPE 2. Respect des formats de DPE 3. Sensibilités aux paramètres
Commentaires sur d'éventuelles restrictions sur l'évaluation : /

MARQUAGE AUTORISE
La société BBS Développement est autorisée à apposer le marquage ci-après sur les documents du logiciel Eco-Diag version 1.0 :
<p>Logiciel : <b>Eco-Diag</b> / Version : <b>1.0</b> Éditeur : <b>BBS Développement</b></p> <p>Aucune non-conformité par rapport aux textes réglementaires de référence du DPE en vigueur au 25 mars 2013 n'a été relevée</p> <p>Fiche d'évaluation disponible sur le site <a href="http://www.rt-batiment.fr">http://www.rt-batiment.fr</a></p>